



Compte rendu du Comité Directeur

Du vendredi 1^{er} Juillet à 18H00

Maison des Sports
PERPIGNAN

Présents:

Jean-Philippe BARIC, Georges CARBASSE , Charles DIAZ, , Jean GAILLARDE,
Alain LAZZARA, Jean-François MAUNY, Philippe PRADES, Benoît SANTELLANI,
Pierre SARDIN, Jérôme SEYCHAL

Excusés:

Gérard GARCIA, Philippe RETANA, Didier EXIGA

Absents :

Ordre du jour :

- Analyse de la période Janvier-Juin 2005.
- Rapport de la commission des sites.
- Rapport de la commission Jeunes
- Questions diverses

Ouverture de la séance :

Le président Georges CARBASSE ouvre la séance à 18h00, Pierre SARDIN étant secrétaire de séance.

Analyse de la période Janvier-Juin 2005

Le Président G. CARBASSE fait une analyse du fonctionnement du CDVL sur cette courte période et souligne la bonne activité des clubs, La minoration de la subvention du Conseil Général '1 000€ obtenus pour 6 000€ demandés nous oblige à revoir les objectifs de l'année 2005. L'effort sera recentré sur le projet jeune. Il est nécessaire de renforcer le lien entre les Clubs et les jeunes de l'UNSS. Chaque responsable est invité à proposer des modalités d'action dans cet objectif. Le calendrier UNSS sera envoyé à tous les présidents de club. Ceux-ci s'efforceront d'établir des contacts sur le terrain aux jours d'activité UNSS.

Un doute a été émis sur l'attribution aux clubs de résidence des licences jeunes délivrées dans le cadre UNSS comme cela était effectué les autres années. Une enquête sera conduite à ce sujet par le Président.

Le projet d'école de sport parapente reste d'actualité malgré les restrictions de budget.

Le trésorier est chargé de réactualiser le budget prévisionnel avec les nouvelles données. Le budget réajusté sera joint en annexe au C.R. de réunion du Comité Directeur.

Rapport de la commission des sites..

Jean GAILLARDE rend compte de la réunion de la commission des sites. Un important travail d'inventaire a été lancé, une fiche de site a été élaborée, et tous les sites de vol et potentiels de site seront répertoriés et feront l'objet d'un descriptif à l'aide de ces fiches. (modèle de fiche joint en annexe)

Il rend compte du travail de prospection réalisé pour l'ouverture de nouveaux sites .

Le Mont Hélène situé sur la commune de CAIXAS.

Força Réal situé sur la commune de CORNEILLA DE LA RIVIERE..

Le complexe pente école de THUIR, SAINTE COLOMBE.

Le site du Mont Hélène (commune de CAIXAS) sera confié en gestion au club des ALIGERS. Mandat est donné à ses représentants pour établir une convention de site avec la commune de CAIXAS et avec M. VISSENAËKEN pour l'usage d'un terrain d'atterrissage. Les opérations de débroussaillage sont à la charge du club. Une subvention sera allouée par le CDVL au titre de l'ouverture d'un site, et sur présentation de facture.

Mandat est donné également pour l'établissement d'une convention de site avec la commune de CORNEILLA DE LA RIVIERE pour le site dit de Força Réal. (décollage et atterrissages sur terrain communaux).

Pour le site école de THUIR STE COLOMBE la commission des sites est chargée de finaliser les démarches et accords avec les autorités locales.

Les balises météo du département, bien que vieillissantes sont en état de service, sauf une actuellement en réserve en Cerdagne, et qui sera mise en réparation. après devis

Le répondeur est à nouveau en service grâce au dévouement d'Elias RETANA . La question de sa mise à niveau, pour être en accord de définition avec les balises n'a pas été jugée prioritaire.

Rapport de la commission Jeunes.

Jérôme SEYCAL rend compte de l'activité « Jeunes »

L'année scolaire a permis de réaliser 109 demi-journées /élèves UNSS. 4 lycées et 1 Collège ont été concernés. Des stages initiation et Perfectionnement de niveau 1 ont

concerné 40 élèves et 4 professeurs. Une facture provisionnelle se montant à 2 200€ sera payée par le CDVL.

Création d'un Club de Kite

Le président et le secrétaire du CDVL rendent compte des démarches faites en directions des Kiteurs de CANET pour les soutenir dans la démarche de création d'un club Kite qui se verra confier la gestion de la zone de kite de CANET .

Ce club a pris naissance le 30 Juin 2005 et se nomme CANET KITE CLUB. Les démarches de déclaration et d'affiliation sont en cours.

Frais de déplacement.

Des difficultés d'application de la mesure adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire concernant les frais de déplacement des membres du C.D. :

« Frais de déplacement. Les frais de déplacement pour les missions définies par le Comité Départemental seront indemnisés sur la base du tarif fiscal de la D.G.I.

ont conduit à la modifier comme suit : Les frais de déplacement pour les missions définies par le Comité Départemental seront indemnisés sur la base du tarif unique de 0,26€ du Km. , sur présentation d'état de frais,et soumis à l'approbation du Comité Directeur.

Assurances.

Le trésorier mandaté par le comité a démarché deux assureurs pour la révision des contrats d'assurance des balises. La société GENERALI a fait des propositions pour un contrat regroupant le répondeur et les balises du département (à l'exception de celle de CERET dont le club des Ailes du Vallespir tient à en rester le gestionnaire et à l'assurer en son nom) La MAIF a fait également des propositions plus intéressantes incluant les biens du CDVL et la responsabilité civile de ses membres. Cependant pour des questions de date anniversaire il est opportun de conserver le contrat (revu à la baisse) chez GENERALI encore pour un an.. Le trésorier est mandaté pour établir ces contrats et suivre l'affaire jusqu'au renouvellement en 2006.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21 h00.

Le Président

Le Secrétaire